

**COSMOPLAST 500 - ADHÉSIF CA**

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 24/02/2010

Page 1 de 8

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

**Identificateur du produit** : **COSMOPLAST 500 - ADHÉSIF CA**

**Code(s) du produit** : 9-C9002-00-0-0

**Usage du produit** : Adhésif cyanoacrylate

**Famille chimique** : Mélange.

**Nom et adresse du fournisseur/distributeur:**

**Ferco Ferrures de bâtiment**

2000, rue Berlier  
Laval, QC, Canada  
H7L 4S4

**Nom et adresse du fabricant:**

Consulter le fournisseur

**No de téléphone d'information**

: (514) 973-1437

**No. de téléphone en cas d'urgence**

: Pas disponible.

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification** : Renseignements SIMDUT: Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte un ou des critères de classification d'un produit contrôlé tel qu'il est indiqué dans la partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Classification pour SIMDUT:  
Catégorie B3 (Liquides combustibles);  
Catégorie D2B (Matières ayant d'autres effets toxiques ou chroniques).

OSHA: Cette matière est classée comme dangereuse selon les réglementations OSHA (29CFR 1910.1200). Classification dangereuse:  
Liquide combustible;  
Risque aigu pour la santé;  
Risque chronique pour la santé.

**Aperçu des urgences** : Liquide incolore clair. Odeur caractéristique.  
AVERTISSEMENT! Liquide et vapeurs combustibles. COLLE LA PEAU AVEC LA PEAU IMMÉDIATEMENT. Peut être nocif par inhalation. IRRITANT. Peut irriter les voies respiratoires. Risque de causer l'irritation de l'oeil.

### EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ :

#### Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

*Inhalation* : Risque de causer l'irritation du nez, de la gorge et de la voie respiratoire supérieure. Les symptômes peuvent inclure des maux de gorge, toux et de la difficulté à respirer.

*Peau* : Risque de causer une irritation cutanée. Colle à la peau instantanément. Dans de rares cas, les cyanoacrylates qui sèchent peuvent produire assez de chaleur pour brûler la peau.

*Yeux* : Risque de causer une irritation de légère à modérée. Les symptômes incluent la douleur, des rougeurs et le larmoiement. Colle la peau avec la peau immédiatement - Paupière collage.

*Ingestion* : Des effets nocifs ne sont pas prévus à l'utilisation normale. La matière peut se polymériser dans la bouche et causer des difficultés à avaler. En cas d'ingestion, le produit peut causer l'irritation des muqueuses.

#### Effets nocifs chroniques éventuels

: Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquellement et le dégraissage de la peau.

**Statut de cancérigène** : Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

**Autres dangers importants** : Sensibilisateur possible. Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

#### Effets potentiels sur l'environnement

: Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

**COSMOPLAST 500 - ADHÉSIF CA**

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 24/02/2010

Page 2 de 8

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>% (poids)</u>
2-cyanoacrylate d'éthyle	7085-85-0	60.00 - 100.00

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

- Inhalation** : Déplacer immédiatement la personne ayant subi l'exposition à l'air frais. Obtenir des soins médicaux.
- Contact avec la peau** : Colle à la peau instantanément. Ne pas forcer l'ouverture des paupières. Tremper les régions touchées dans de l'eau savonneuse chaude ; ensuite, séparer délicatement les surfaces collées par pelage. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : Colle à la peau instantanément. Si les paupières de l'œil sont collées ensemble, ne pas les séparer de force. Couvrir l'œil touché ou les yeux touchés d'un tampon mouillé jusqu'à ce que la colle perde son adhérence, ce qui prend habituellement de 1 à 3 jours. Les cyanoacrylates se lient aux protéines de l'œil et suscitent des larmoiements périodiques, qui aident à décoller l'adhésif. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- Ingestion** : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Le produit peut se polymériser dans la bouche et causer des difficultés à avaler. Consulter un médecin.
- Notes au médecin** : Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité**

- : Liquide et vapeurs combustibles. Cette matière peut s'enflammer par la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits fermés et plus bas. Les vapeurs risquent de causer un feu à inflammation instantanée. Le contact avec l'eau peut causer la polymérisation du produit. Peut polymériser lorsque chauffé.

**Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)**

- : Liquide Combustible Classe III A

**Propriétés comburantes** : Aucun à notre connaissance.

**Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques**

- : Sensibilité aux chocs ou aux décharges électrostatiques non prévue.

**Moyen d'extinction approprié** : Agent chimique en poudre, dioxyde de carbone et mousse. Ne pas utiliser de l'eau si possible.

**Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies**

- : Durant un incendie, des gaz irritants toxiques risquent de se produire durant la décomposition thermique ou la combustion. Éviter d'entrer dans un secteur d'incendie sans une protection adéquate. Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile UNIQUEMENT pour refroidir les contenants exposés à la chaleur et aux flammes.

**Produits de combustion dangereux**

- : Oxydes de carbone, oxydes d'azote, cyanures et autres vapeurs ou fumées irritantes.

**Évaluation NFPA**

0- Aucun risque    1- Mineur    2- Modéré    3- Grave    4- Menace pour la vie

: Santé: 2    Incendie: 2    Instabilité: 1    Autres dangers: aucun

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

## COSMOPLAST 500 - ADHÉSIF CA

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 24/02/2010

Page 3 de 8

**Précautions individuelles** : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Consulter la Section 8, « Contrôle de l'exposition et protection personnelle » pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat.

### Précautions pour la protection de l'environnement

: Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

### Nettoyage des déversements

: Ventiler le secteur du déversement. Éliminer toutes sources d'ignition. Retirer les matières combustibles. Arrêter le déversement à la source si cela peut se faire de façon sécuritaire. Utiliser uniquement des outils et de l'équipement antiétincelants durant le processus de nettoyage. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

**Matières interdites** : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

### Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

: Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8002).  
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun rapporté.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manutention sécuritaire** : Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Faire l'inspection des contenants pour y détecter les fuites avant la manutention. Étiqueter les contenants adéquatement. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Protéger de l'humidité. Tenir à l'écart des amines et autres matières incompatibles. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux.

### Exigences en matière d'entreposage

: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des sources de chaleur ou d'ignition. Entreposer à l'écart de la lumière du soleil. Ne pas entreposer près des matières incompatibles (voir Section 10). Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Conserver le récipient bien fermé. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Les extincteurs adéquats ainsi que le matériel absorbant nécessaire aux déversements doivent être rangés prêt du secteur d'entreposage de ces produits.

Durée moyenne de conservation : 12 mois (Températures d'entreposage : 6 °C / 43 °F).

Durée moyenne de conservation : 6 mois (Températures d'entreposage : 15 - 25 °C / 59 - 77 °F).

**Substances incompatibles** : Éviter L'EAU, LES ALCOOLS, LES AMINES, LES BASES FORTES, (hydroxyde de sodium), etc

### Matériaux d'emballage spéciaux

: Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

## SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**COSMOPLAST 500 - ADHÉSIF CA**

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 24/02/2010

Page 4 de 8

**Limites d'exposition**

<u>Ingrédients</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
2-cyanoacrylate d'éthyle	0,2 ppm	P/D	P/D	P/D

**Ventilation et mesures d'ingénierie**

: Une ventilation à la source est préférable afin de prévenir la dispersion des contaminants dans le secteur de travail.

**Protection respiratoire**

: Une protection respiratoire est exigée si les concentrations excèdent les limites TLV. Respirateurs homologués NIOSH sont recommandés.

**Protection de la peau**

: Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), bottes, tabliers et manchettes pour empêcher un contact prolongé ou répété avec la peau.

**Protection des yeux/du visage**

: En cas d'éclaboussures, des lunettes antiéclaboussures et un écran facial sont recommandés. Un écran facial complet peut également être nécessaire.

**Autre équipement de protection**

: Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail.

**Considérations générales d'hygiène**

: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Séparer les vêtements de travail contaminés des vêtements de villes.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>État physique</b>	: Liquide	<b>Apparence</b>	: Liquide transparent incolore.
<b>Odeur</b>	: Odeur caractéristique.	<b>Seuil olfactif</b>	: P/D
<b>pH</b>	: P/D		
<b>Point d'ébullition</b>	: > 200°C (392°F)	<b>Densité relative</b>	: 1,05
<b>Point de fusion/de gel</b>	: P/D	<b>Coefficient de répartition eau/huile</b>	: P/D
		<b>Solubilité dans l'eau</b>	: non applicable
<b>Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F)</b>	: P/D	<b>Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)</b>	: P/D
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	: P/D	<b>Matières volatiles (% en poids)</b>	: P/D
<b>Composés organiques volatils (COV)</b>	: P/D		
<b>Point d'éclair</b>	: 87°C (188,6°F)	<b>Température d'auto-inflammation</b>	: P/D
<b>Point d'éclair, méthode</b>	: coupelle fermée	<b>Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)</b>	: P/D
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)</b>	: P/D	<b>Retour de flamme observé</b>	: S/O
<b>Distance de projection de la flamme</b>	: S/O		

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**Stabilité/Réactivité** : Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage. Polymérisation possible en cas de réchauffement ou de contact avec des substances incompatibles. Le contact avec l'eau peut causer la polymérisation du produit.

## COSMOPLAST 500 - ADHÉSIF CA

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 24/02/2010

Page 5 de 8

- Polymérisation dangereuse** : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
- Conditions à éviter** : Éviter la chaleur, les flammes nues, les étincelles, l'électricité statique et l'équipement électrique. Éviter une exposition directe au soleil.
- Substances à éviter et incompatibilité** : Voir Section 7 (Manutention et entreposage) pour plus de détails.
- Produits de décomposition dangereux** : De petites quantités de formaldéhyde peuvent être émises pendant la polymérisation (le séchage). Se reporter aux « Produits de combustion dangereux » dans la Section 5.

### SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Organes cibles** : Yeux, peau, système respiratoire et système digestif.
- Voies d'exposition** : *Inhalation*: OUI *Absorption cutanée*: NON *Peau & Yeux*: OUI *Ingestion*: OUI
- Données toxicologiques** : Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, uniquement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

<u>Composants</u>	<u>CL<sub>50</sub>(4hr)</u>	<u>DL<sub>50</sub></u>	
	<u>inh. rat</u>	<u>(Orale, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
2-cyanoacrylate d'éthyle	P/D	> 5 mL/kg	P/D

- Statut de cancérogène** : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.
- Effets sur la reproduction** : Aucun à notre connaissance.
- Téatogénicité** : Aucun à notre connaissance.
- Mutagénicité** : Aucun à notre connaissance.
- Épidémiologie** : Pas disponible.
- Sensibilisation à la matière** : Ce produit contient des cyanoacrylates. Les cyanoacrylates sont connus comme causant la sensibilisation de la peau avec des symptômes de dermatite de contact comme des éruptions cutanées, de l'œdème et de l'eczéma. Cependant, certaines études ont démontré que les réactions allergiques de la peau sont pratiquement impossibles à cause de la vitesse à laquelle les cyanoacrylates polymérisent après un contact avec la peau. Les cyanoacrylates sont connus comme causant une sensibilisation respiratoire avec des symptômes asthmatiques comme une respiration sifflante et le serrement au niveau de la poitrine. Cependant, les données sur les réactions de sensibilisation respiratoire pour cette matière en particulier sont contradictoires ou incomplètes.
- Substances synergiques** : Aucun à notre connaissance.
- Propriétés irritantes du produit** : Irritant léger pour la peau. Irritant pour l'oeil de léger à modérée.
- Autres dangers importants** : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.
- Maladies aggravées par une surexposition** : Affections cutanées et trouble respiratoire déjà existants.

### SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Écotoxicité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.
- Mobilité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
- Persistance** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
- Potentiel de bioaccumulation** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
- Effets nocifs divers sur l'environnement** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**COSMOPLAST 500 - ADHÉSIF CA**

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 24/02/2010

Page 6 de 8

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Manipulation en vue de l'élimination**

- : Entreposer les matières pour élimination tel qu'indiqué à la section Manutention et entreposage (Section 7). Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux.



**Méthodes d'élimination**

- : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

**RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)**

- : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	aucun	Non réglementé.	Non réglementé	aucun(e)	
<b>Canada (TMD)</b>	Aucun(e).				
<b>Renseignements supplémentaires</b>					
Les États-Unis (DOT)	aucun	Non réglementé.	Non réglementé	aucun(e)	
<b>Les États-Unis (DOT)</b>	Aucun(e).				
<b>Renseignements supplémentaires</b>					

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Renseignement fédéral É.-U :**

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun rapporté.

SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substances, 40 CFR 355: Aucune substance "Extremely Hazardous Substance" présente dans cette matière.

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Risque d'incendie; Danger immédiat (aigu) pour la santé; Risque chronique pour la santé. Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous) et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

SARA TITLE III: Sec. 313 Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372: Cette matière n'est pas assujettie aux exigences de notification SARA, puisqu'elle ne contient pas de composants chimiques toxiques en concentrations supérieures aux exigences minimales.

**Lois É.-U. "State Right to Know":**

California Proposition 65: Au meilleur de notre connaissance, ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme causant le cancer ou autre effet nocif sur la reproduction.

Autres listes É.-U. 'Right to Know' Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états: 2-cyanoacrylate d'éthyle (NJ).

## COSMOPLAST 500 - ADHÉSIF CA

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 24/02/2010

Page 7 de 8

### Renseignement international:

Renseignements SIMDUT: Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte un ou des critères de classification d'un produit contrôlé tel qu'il est indiqué dans la partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Mélange. Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne DSL.

***Ce produit a été classé selon les critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.***

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

**Classification SIMD** \* - Risque chronique 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie  
Santé : \*2                      Inflammabilité : 2                      Réactivité : 1

### Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
CAS: Chemical Abstract Services  
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980  
CFR: Code of Federal Regulations  
SNC: Système nerveux central  
DOT: Department of Transportation  
LIS : liste intérieure des substances  
HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)  
HSDB: Hazardous Substances Data Bank  
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer  
Inh: Inhalation  
CL: Concentration létale  
DL: Dose létale  
S/O: Sans objet  
P/D: Pas disponible  
NFPA: National Fire Protection Association  
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health  
NJ: New Jersey  
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie  
OSHA: Occupational Safety and Health Administration  
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)  
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act  
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances  
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act  
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)  
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada  
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)  
TSCA: Toxic Substance Control Act  
TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)  
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail


### Références

- : 1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2009.  
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche en 2010.  
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, base de données CInfoWeb 2010 (Chempendium, HSDB et RTECs).  
4. Fiche signalétique du fabricant.  
5. US EPA Title III List of Lists version du octobre 2006.  
6. California Proposition 65 List version du 5 février 2010.

**COSMOPLAST 500 - ADHÉSIF CA**

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 24/02/2010

Page 8 de 8

<p><b>Préparée pour :</b> Ferco Ferrures de bâtiment 2000, Rue Berlier Laval, Qué (Canada), H7L 4S4 Veuillez faire parvenir toutes demandes à : Ferco Ferrures de bâtiment.</p>	
<p><b>Préparée par :</b> ICC Centre de Conformité Inc. <a href="http://www.thecompliancecenter.com">http://www.thecompliancecenter.com</a></p>	 <p>Spécialistes en réglementations sur les marchandises dangereuses</p>

**DÉNI DE RESPONSABILITÉ**

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc en utilisant l'information fournie par Ferco Ferrures de bâtiment et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Ferco Ferrures de bâtiment n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc et Ferco Ferrures de bâtiment.

**Date de la préparation (jj/mm/aaaa)**

: 17/01/2007

**Date de révision (jj/mm/aaaa)**

: 24/02/2010

**No de révision**

: 2

**Informations de révision**

: Sections 2 et 3, commuté.  
sections de la FDS mises-à-jour:  
2. IDENTIFICATION DES DANGERS;  
3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS;  
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE;  
6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle;  
8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE;  
9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES;  
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES;  
12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES;  
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT;  
15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

**FIN DU DOCUMENT**